



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-12-10-6

Séance du vendredi 11 décembre
2020

PROJET DE RAPPROCHEMENT DES CONSEILS EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT (CAUE) DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN EN VUE DE CREER LE CAUE D'ALSACE

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le décret n° 78-172 du 9 février 1978 portant modèle type des statuts des CAUE,
- VU le décret n° 2019-142 du 27 février 2019 portant regroupement des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'avis de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement en date du 4 décembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la création d'un CAUE unique à l'échelle de l'Alsace, dénommé CAUE Alsace, suivant une procédure de fusion-création d'une nouvelle association (soumise au droit local alsacien mosellan) qui se verrait transmettre l'universalité des patrimoines des actuels CAUE du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,
- Valide le calendrier de fusion création qui doit permettre la création de la nouvelle association au 31 décembre 2020 et le caractère pleinement opérationnel de la structure au second semestre 2021, avec approbation du traité de fusion en juin 2021 par les deux CAUE actuels du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, et effet comptable rétroactif au 1^{er} janvier 2021,
- Approuve la participation du Département aux organes décisionnels de ce CAUE, conformément aux statuts du nouveau CAUE qui seront établis selon le modèle type prévu par décret n° 78-172 du 9 février 1978,
- Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret les représentants du Département pour siéger au sein du CAUE Alsace,
- Désigne 3 Conseillers départementaux, en qualité de représentants du Département au sein de cette structure, à savoir :
 - M. Pierre BIHL,
 - M. Lucien MULLER,
 - Mme Betty MULLER,

et les autorise à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à la création de cette association.

MM. BIHL, HABIG, Lucien MULLER et Mmes MEHLEN-VETTER, MILLION et Betty MULLER ne participent ni au débat ni au vote en leur qualité d'Administrateur de CAUE.


LE PRESIDENT

Remy WITH

Adopté à l'unanimité